



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mercredi 15 juin 2016

A 17h45, la Société David Energie présente l'état d'avancement de leur projet éolien en précisant notamment les lieux d'implantation retenus pour les machines.

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 2016, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Il est rajouté à l'ordre du jour, au chapitre « Finances » : *Tarifs des services d'accueil périscolaire et extrascolaire 2016-2017 ; Tarif préférentiel du service d'accueil extrascolaire – Année 2016 ; Tarifs de restauration scolaire - Année scolaire 2016-2017 ; Tarifs des TAP pour l'année scolaire 2016-2017 ; Location du matériel de vidéo-projection et de sonorisation de la Maison Commune des Loisirs – Gratuité pour les associations veziniennes ;* et au chapitre « Vie politique » : *Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population.*

I. FINANCES

- Tarifs des services d'accueil périscolaire et extrascolaire 2016-2017

Pour l'année scolaire 2016/2017, la grille tarifaire des services d'accueil périscolaire et extrascolaire demeure la même que celle de l'année précédente. Elle se présente de la manière suivante :

- Quotient inférieur à 500 € : 0,97 € la demi-heure, soit 1,94 € l'heure
- Quotient entre 501 et 720 € : 1,13 € la demi-heure, soit 2,26 € l'heure
- Quotient entre 721 et 1000 € + MSA : 1,30 € la demi-heure, soit 2,60 € l'heure
- Quotient supérieur à 1001 € et autres régimes : 1,40 € la demi-heure, soit 2,80 € l'heure

Quotient familial	Journée avec repas	Journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Sortie	Garde matin et soir
< 500 €	12,50 €	9,50 €	9,50 €	6,50 €	Supplément de 3,00 €	0,50 € le ¼ d'heure
501 à 720 €	13,50 €	10,50 €	10,50 €	7,50 €		
721 à 1000 € + MSA	14,50 €	11,50 €	11,00 €	8,00 €		
> 1000 €	15,00 €	12,00 €	11,50 €	8,50 €		
Familles extérieures	19,00 €	15,00 €	13,50 €	10,50 €		

- Tarif préférentiel du service d'accueil extrascolaire – Année 2016

Le Conseil Municipal décide que pour toute inscription d'une semaine complète (du lundi au vendredi) au service d'accueil extrascolaire cet été, une remise de cinq euros (5 €) sera effectuée.

- Tarifs de restauration scolaire - Année scolaire 2016-2017

Le Conseil Municipal décide de modifier la grille tarifaire pour l'année scolaire 2016/2017 et fixe les prix comme suit pour les bénéficiaires :

- Repas enfant vezinais : 3,70 €
- Repas enfant extérieur : 4,55 €
- Repas adulte : 5,20 €
- Inscription non annulée : 1,00 € en plus du prix du repas applicable
- Inscription tardive : 2,00 € en plus du prix du repas applicable

Il rappelle les tarifs pour le bris de vaisselle et de couverts :

- Bris de vaisselle 0,54 €
- Bris de couvert 0,50 €

- Tarifs des TAP pour l'année scolaire 2016-2017

Le Conseil Municipal fixe comme suit la participation financière aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2016/2017 :

- Pour toute l'année scolaire 2016/2017 : 50 € par enfant
- Pour la période 1 – du 1^{er} septembre au 16 décembre 2016 : 20 € par enfant
- Pour la période 2 – du 3 janvier au 7 avril 2017 : 20 € par enfant
- Pour la période 3 – du 24 avril au 7 juillet 2017 : 10 € par enfant

- Location du matériel de vidéo-projection et de sonorisation de la Maison Commune des Loisirs Gratuité pour les associations vezinaises

Le Conseil Municipal décide la mise à disposition gratuite du matériel de vidéo-projection et de sonorisation de la Maison Commune des Loisirs pour l'ensemble des associations vezinaises.

II. INTERCOMMUNALITÉ

- Versement de fonds de concours au SIEMML – Opération de rénovation du réseau d'éclairage public rue des Montées

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 50% au profit du SIEMML pour l'opération de rénovation du réseau d'éclairage public à la rue des Montées :

- montant de l'opération : 8 415,98 € HT
- taux du fonds de concours : 50 %
- montant du fond de concours à verser au SIEMML : 4 207,99 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 10 novembre 2015.

- Fusion-adhésion entre la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Communauté de Communes du Bocage et les Communes du Vihierois - Avis sur l'arrêté de projet de périmètre et composition du Conseil de Communauté

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage et de l'adhésion de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, tel que fixé dans l'arrêté préfectoral n° 2016-60 du 3 mai 2016. Il décide également de fixer à 77 le nombre de sièges du Conseil de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion et d'en approuver la répartition, selon les dispositions de l'article L. 5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales, comme suit :

EPCI	COMMUNES	POPULATION	SIEGES ACCORD LOCAL 25%
CAC	CHOLET	53 890	36
CCVHL	LYS HAUT LAYON	7 882	5
CAC	LA SEGUINIÈRE	3 967	3
CAC	LE MAY SUR EVRE	3 953	3
CCB	MAULEVRIER	3 179	2
CAC	LA TESSOUALLE	3 076	2
CAC	TREMENTINES	2 823	2
CAC	SAINT LEGER SOUS CHOLET	2 609	2
CAC	SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	2 584	2
CAC	BEGROLLES EN MAUGES	1 977	2
CCB	YZERNA Y	1 829	2
CAC	LA ROMAGNE	1 782	2
CAC	VEZINS	1 643	1
CCB	CORON	1 572	1
CAC	NUAILLE	1 516	1
CAC	TOUTLEMONDE	1 208	1
CCVHL	MONTILLIERS	1 208	1
CAC	MAZIERE EN MAUGES	1 055	1
CCB	LA PLAINE	1 029	1
CCB	SOMLOIRE	914	1
CCB	LES CERQUEUX	889	1
CAC	CHANTELOUP LES BOIS	712	1
CCVHL	SAINT PAUL DU BOIS	610	1
CCVHL	CLERE SUR LAYON	348	1
CCVHL	CERNUSSON	337	1
CCVHL	PASSAVANT SUR LAYON	126	1
	TOTAL	102 718	77

III. PATRIMOINE

- Marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre du nouveau casernement de gendarmerie

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de passer un marché à procédure adaptée afin de choisir l'architecte qui concevra le nouveau casernement de gendarmerie. Il souhaite consulter le Conseil Municipal sur les modalités de choix du maître d'œuvre. Le Conseil Municipal décide d'opter pour une procédure adaptée restreinte avec présélection des candidats sur références (20%), moyens techniques et humains (40%), et méthodologie de projet (40%), pour choisir le maître d'œuvre en charge de la conception du nouveau casernement de gendarmerie.

IV. URBANISME - VOIRIE

- Etang de l'Uzellière et Coulée des Douves – Convention d'utilisation avec l'association de pêche « La Gaule Vézinaise » – Nomination de deux représentants

Monsieur le Maire rappelle l'existence de l'association « La Gaule Vézinaise », créée le 11 mars 1999. Cette association a pour objectif de gérer, animer et promouvoir l'activité pêche sur l'étang de l'Uzellière. Une convention a été signée à cet effet le 23 avril 1999, autorisée par une délibération du Conseil Municipal du même jour. Il propose d'adopter une nouvelle convention avec « La Gaule Vézinaise » pour intégrer la Coulée des Douves ouverte à la pêche par l'arrêté n°36/2016 du 6 juin 2016. Le Conseil Municipal décide de donner son accord pour la signature de cette nouvelle convention et il désigne Monsieur Michel HERVÉ et Madame Liliane TIJOU comme intermédiaires entre la municipalité et l'association.

V. VIE POLITIQUE

- Nomination du coordonnateur communal du recensement de la population

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en 2017, il doit nommer par arrêté un coordonnateur communal, lequel peut être assisté par des agents municipaux chargés de

la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Il souhaite demander son avis aux membres du Conseil Municipal à ce sujet. Celui-ci décide de donner son accord pour la nomination de Monsieur Nicolas JACOT en tant que Coordonnateur Communal du recensement de la population. Il accepte que Monsieur Gabriel MOREAU-ECHARD, en tant que Coordonnateur Suppléant, et que Madame Béatrice COUEDOR soient chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Devis Véolia pour le poteau incendie de la Gagnerie

Monsieur le Maire informe qu'un ordre de service d'un montant de 445,50 € a été envoyé à Véolia pour réparer le poteau d'incendie situé rue de l'Industrie.

- Entrée en vigueur du transfert de compétence PLUI à la CAC

D'après les textes, le transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la CAC aurait dû avoir lieu au mois de juin 2016. Finalement, celui-ci entrera en vigueur en décembre 2016, ce qui devrait laisser le temps à la commune de mener à bien sa procédure de modification de PLU avant la date de transfert.

- Validation du dossier d'inscription cantine – TAP – accueil périscolaire et extrascolaire

Les éléments du dossier d'inscription pour la cantine, les TAP, l'accueil périscolaire et extrascolaire sont présentés par l'Adjoint à l'Education et validés par le Conseil Municipal. Il est décidé un retour des dossiers au 1^{er} juillet.

- Planning des ATSEM Gilberte et Audrey

De nouveaux plannings de Gilberte et d'Audrey ont été préparés au cours d'une réunion qui a eu lieu le mardi 14 juin 2016 afin notamment de répartir la charge de ménage liée aux fonctions d'ATSEM. Ces plannings seront validés au prochain conseil.

- Fermeture estivale de la boulangerie du 5 au 21 août

La boulangerie-pâtisserie sera fermée du vendredi 5 au dimanche 21 août inclus. Un dépôt de pains à la Maison des Associations sera assuré par Madame Maillot.

- ERDF devient Enedis

Monsieur le Maire informe que la société ERDF change de nom. Elle s'appelle désormais Enedis.

- Compteurs Linky

Monsieur le Maire apporte des informations sur les compteurs communicants (Linky) et fait part de sa méfiance à leurs égards. Il cite notamment un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé qui mettrait en lumière les dangers des ondes émises par ces compteurs. Monsieur Franck Robin est chargé de retrouver le rapport de l'OMS en question et les élus se prononceront pour ou contre ces compteurs au prochain Conseil Municipal.

- Coupure d'électricité les 12 et 13 juillet 2016

Des coupures d'électricité auront lieu le mardi 12 juillet entre 8h15 et 12h15, et entre 13h15 et 16h45 (notamment rue des Fresnes et rue du Chapelet, mais aussi un peu partout dans la commune), ainsi que le mercredi 13 juillet entre 8h15 et 13h15 au lieu-dit Les Futaies.

- Travaux au lotissement de la Gagnerie – Devis L'Éclaircie

Un devis d'un montant de 1 078 € de L'Éclaircie est validé pour l'entretien du bassin tampon du lotissement de la Gagnerie. De plus, un rendez-vous avec M. Legras et l'entreprise Bouchet TP a été fixé pour effectuer les travaux autour du bassin tampon et la voirie des zones urbanisées de la Gagnerie II.

- Révision du SCoT – Réservoir de biodiversité

Une présentation de la trame Verte et Bleue est effectuée par Madame Marina Defois. Est lue la lettre de Madame Debois-Chevallier relative aux réservoirs de biodiversité. Elles doivent se rencontrer pour en discuter, afin de pouvoir effectuer une présentation aux élus au prochain Conseil Municipal.

- Compte rendu de la rencontre « Transmission en agriculture » du 23 mars 2016

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la rencontre « Transmission en agriculture » qui a eu lieu le 23 mars dernier.

- Projet éolien

A l'issue de la présentation effectuée par la société David Energie, il est proposé de prendre une délibération commune avec les municipalités de Coron et Chanteloup-les-Bois en précisant qu'il sera donné un avis positif au projet, à condition qu'un accord soit trouvé avec les agriculteurs.

- Devis Crealys

Le devis de Crealys d'un montant de 1 380 € est validé, pour les travaux complémentaires non prévus dans le programme initial de fleurissement de la commune.

- Nomination d'un référent sentier

Suite à la démission de M. Gilles Cottenceau, M. Bruno Masson est désigné nouveau référent sentier auprès de la CAC.

- Communication relative à l'arrêté d'entretien des pieds de murs

Afin d'en assurer une large communication, l'arrêté n°29/2016 prescrivant l'entretien des pieds de murs du 29 avril 2016 devra être présenté dans la prochaine gazette municipale.

- Demande de M. Thierry Chevrier concernant la pratique du basket-ball

Pour faire suite à la demande d'entretien de Thierry Chevrier en vue de relancer la pratique du basket-ball à Vezins, Madame Nadia Bouhatmi doit contacter Madame Louapre, Présidente de l'association, et prendre un rendez-vous avec elle.

- Courrier de Nicolas Guimont

Nicolas Guimont, de NG Conseils, a envoyé à la commune l'attestation confirmant que la SARL VIABIMMO est en relation avec le notaire Maître Frappier pour la mise en place d'un compromis de vente sur les terrains cadastrés AC 42-43-187-247 propriétés LEGUÉ/BAKUS. Cependant, il ne s'agit pas d'un compromis de vente en tant que tel. C'est pourquoi la procédure de DUP à l'égard de ces terrains n'est pas levée mais juste suspendue jusqu'à ce qu'un compromis de vente soit signé.

- Compte rendu du passage d'Atic pour le réaménagement de l'école primaire

Monsieur Claude Poissonneau explique que, dans le cadre de l'étude de faisabilité pour le réaménagement de l'école primaire, Simon Mallo a écouté les demandes des professeurs. Monsieur Ange Sabatini ajoute que l'Apave est venue effectuer le diagnostic amiante et plomb de l'école publique, le 15 juin après-midi.

- 28^{ème} tour de France en courant le 28 juillet 2016

Le 28 juillet 2016, la commune de Vezins sera traversée du nord au sud par la RD 65 et 145 par les coureurs du Tour de France en courant.

- Extension de la zone 30 Chemin du Métreau, Rue des écoles

Le panneau « Fin de zone 30 » va être déplacé en vue d'étendre la zone 30 au chemin du Métreau et à la rue des Écoles. De plus, il est envisagé de mettre en place un système d'écluses à la place des radars pédagogiques sur les voies communales traversant le bourg.

- Nouveau plan de la commune

Madame Nadia Bouhatmi va travailler avec la Commission Communication sur l'élaboration d'un nouveau plan de la commune afin d'y intégrer les nouvelles zones urbanisées.

- Mise en place des Journées citoyennes

Monsieur le Maire demande à Madame Nadia Bouhatmi de travailler avec sa Commission sur la mise en place des Journées Citoyennes.

- Mariages à célébrer

Le mariage de Philippe TURLAIS et Sabrina CHARLERY aura lieu le samedi 9 juillet 2016 à 11h30 et sera célébré par Mesdames Marina Defois et Marylène Cottenceau.

Le mariage de Pierre CHEVALIER et Huiyuan SHEN aura lieu le samedi 23 juillet 2016 à 14h00 et sera célébré par Monsieur. Cédric Van Vooren et Madame Nadia Bouhatmi.

Le mariage de Ludovic PARAUD et Brunella CHESINI NOËL aura lieu le samedi 13 août 2016 à 11h00 et sera célébré par Mesdames Marina Defois et Fabienne Chevalier.

Le mariage de Nicolas GEINCHELEAU et Dina NASCIMENTO DOS SANTOS aura lieu le samedi 1^{er} octobre 2016 à 10h00, sera célébré par Monsieur Claude Poissonneau et Madame Fabienne Chevalier.

- Demande de soutien humain pour la Fête de la Musique

Dans un courrier en date du 15 juin 2016, le secrétaire du Comité des Fêtes demande un soutien humain dans le cadre de la Fête de la Musique pour gérer la coupure des voies de circulation de 18h00 à 20h30 le vendredi 1^{er} juillet. Sept conseillers municipaux proposent de se porter volontaires pour aider.

- Demande du Lion d'Or pour la Fête de la Musique

A l'occasion de la Fête de la Musique, les propriétaires du restaurant «Le Lion d'Or» demandent une autorisation d'ouverture de buvette temporaire sur la voie publique. Madame Nadia Bouhatmi et l'Agent Communal, Jérôme Saboureau, délimiteront les zones d'occupation demandées par les restaurateurs du Lion d'Or, en fonction de leurs besoins.

- Invitation à la Journée Truite

L'association La Gaule Vezinaise invite les élus à la Journée Truite qui aura lieu le 18 juin 2016 à l'étang de l'Uzellière.

- Revue de presse

Monsieur le Maire présente le dossier de presse contenant les articles relatifs à la vie communale parus dans la presse locale depuis le précédent Conseil Municipal.

La séance est close à 21h30.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 12 juillet 2016 à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**